



renseignements assuranc voiture

Par **mueza**, le **21/10/2012 à 14:02**

bonjour je vous adresse ce message afin d'avoir des renseignements sur ma situation ci contre:je suis propriétaire d'un vehicule,la carte grise est a mon nom,une amie m'a proposé de l'assurer a son nom chez axa est en etre la conductrice principale car les délais pour le permis de conduire sont tellement long que je l'ai toujours pas passé,donec je n'ai toujours pas le papier rose,l'anneé derniere j'ai réglé la totalité de l'assurance en une seule fois,donec cette anneé nouveauté chez axa on peut régler en 3 fois par carte bancaire ce que j'ai fait le 22/08/2012 premiere mensualite de 386,88 ensuite 2 prelevements,un le 21/09/2012 de 386 euros et un autre le 21/10/2012, mon probleme est que le deuxieme reglement n'est pas passé a la banque,donec comme le contrat est au nom de mon amie on lui demande le reste 772 euros soit la totalité de ce qui reste,comme c'est moi qui regle l'assurance j'ai demandé un délai qui a été refusé,comment faire pour que mon amie n'est pas de probleme avec l'assureur car il l'on menacé de l'inscrire aux mauvais payeur,donec moi vite des conseils c'est très urgent,je vous remercie

Par **janus2fr**, le **21/10/2012 à 18:25**

Bonjour,
Seule solution, payer la prime d'assurance.

Par **mueza**, le **21/10/2012 à 18:48**

il n'y a pas de soucis je vai regler,la raison pour laquelle le prelevement n'est pas passez est que en ce moment j'ai une baisse de revnu car je suis en arret maladie donc en demi traitement ,ce n'est pas volontaire de ma part je l'ai expliqué a l'assurance et demander un delai ,il ne veulent pas et au bout de combien de temps il fiche les gens en temps que mauvais payeur ,je vous remercie

Par **janus2fr**, le **21/10/2012 à 19:09**

Avant le fichage, ce qui est surtout à craindre, c'est la résiliation du contrat.
Voir par exemple : <http://www.radier-associes.fr/les-questions-de-principe/la-modification-du-contrat/la-resiliation-pour-non-paiement-des-primas-article-l-113-3/>

Par **mueza**, le **21/10/2012** à **19:59**

ok je vous remercie,je vai allez les voir demain matin pour savoir comment il compte proceder pour la suite,bonne soirée merci